

<http://www.snetap-fsu.fr/%C3%AF%C2%BB%C2%BFCAP-des-CPE-les-postes-en.html>



# **&#65279;CAP des CPE : les postes en question !**

- Métiers - CPE AE-SH - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des CPE -

Date de mise en ligne : mardi 26 novembre 2013

---

**Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés**

---

**C'est ce mardi 26 Novembre que s'est tenue la [CAP](#) des [CPE](#) sous la présidence de Michel GOMEZ, sous directeur mobilité, emplois, carrières au SRH et en présence de Philippe CUCURRU, sous directeur des établissements, des dotations et des compétences à la [DGER](#).**

### **Déclaration préalable des élus paritaires**

Décidément les [CPE](#) et leurs représentants ne seront jamais considérés comme des interlocuteurs potentiels par l'administration du Ministère de l'Agriculture en général et par celle de la [DGER](#) en particulier.

Après l'épisode « Ribemont » en 2012, de « Moulins » en 2013, voici maintenant celui des concours - réservé, interne et externe - ou plutôt celui de l'absence de concours pour 2014.

À aucun moment, les CPE et/ou leurs représentants, pourtant toujours disposés au dialogue, n'ont été informés, ni bien sur consultés, en amont de la décision de n'ouvrir aucun concours cette année.

Aucun chiffre concernant les futurs départs à la retraite, aucune projection sur les départs toujours nombreux vers d'autres fonctions, en bref aucune analyse de la structure du corps des CPE et de son évolution ne nous a été présenté pour justifier cette absence de concours.

Un seul commentaire, émis lors de la réunion de bilan « déprécarisation » du 22 Octobre 2013 a consisté à dire que :

« L'affectation des CPE lauréats 2013 s'est faite pour partie en mobilisant des postes de [TEPETA](#). L'année 2014 nous permettra tout juste de résorber cette situation. Nous avons donc décidé une année blanche et les recrutements externe, interne et déprécarisation pourront reprendre ensuite ».

On devrait donc se satisfaire de cette explication, mais quant on sait que la DGER, par la voix de son sous directeur aux établissements, dotations et compétences, estime dans une réunion de travail sur les [TFR](#) le 21 Novembre, qu'il y a trop de CPE, sous entendu de postes de CPE, on comprend mieux pourquoi il est inutile à ses yeux d'ouvrir des concours.

Nous exigeons donc avec la plus grande détermination, à minima, le maintien de tous les postes de CPE.

### **Les postes de CPE :**

Des postes de CPE il en fut donc très largement question lors de cette [CAP](#) ou en réponse notre déclaration P. Cucurru nous a annoncé :

- 1) qu'il n'y aurait aucun retour en arrière concernant la non organisation de concours en 2014 ;
- 2) que des groupes de travail sur la vie scolaire et les dotations seraient mis en place avant, ou tout de suite après, les prochaines vacances de Noël ;

- 3) qu'il conviendrait d'intégrer dans la réflexion sur les dotations le fait que les TFR (ex. Tepeta) Vie Scolaire pourraient voir leur carrière évoluer par liste d'aptitude vers un statut de catégorie A . Une aubaine pour la DGER qui entrevoit déjà la possibilité d'affecter ces personnels en lieu et place des CPE sur certains établissements.

Nos réponses :

- oui bien-sûr à une évolution de carrière pour les TFR (mais il faudra bien se poser également la question de l'évolution de carrière des CPE) ; mais cette évolution ne peut se faire au détriment des postes de CPE.
- dans la mesure où vont se mettre en place ces groupes de travail, aucune suppression de poste ne saurait se justifier à la prochaine rentrée.

Nous avons donc obtenu que tous les postes de CPE vacants\*, ou potentiellement vacants (tous les postes où les collègues ont fait une « demande de principe - ddp), soient proposés au mouvement. Les collègues, notamment dans les établissements ayant deux postes de CPE, sont invités à nous signaler leur ddp afin que nous puissions vérifier que leur poste figure bien sur la note de service.

\* à l'exception :

- des 4 postes de TFR « transformés » cette année en postes de CPE pour accueillir des stagiaires « déprec » et qui redeviendront des postes de TFR à la rentrée 2014) ;
- de certains postes en Lycée Maritime pour lesquels le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, dont dépendent ces lycées, ne fait pas sienne la règle de mettre au mouvement tous les postes, « bloquant » ceux occupés par des [ACEN](#).

### **La suite de la CAP...**

L'ordre du jour de la CAP a été ensuite déroulé (un compte rendu détaillé sera diffusé très prochainement) et ont notamment été abordés, au travers de situations particulières, les problèmes de logements de fonctions ainsi que les conditions d'exercice de la fonction dans les lycées maritimes.

Concernant les avancements d'échelons, les promouvables ont été destinataires dès la fin de la réunion des avis de la CAP.

Les élus paritaires